



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2025

COMMUNE DE TANINGES

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025 présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. **(RPQS rédigé par la CCMG et présenté aux élus de la CCMG suite au transfert de compétence au 1er janvier 2026)**

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	2
1. LE TERRITOIRE DESSERVI	2
2. GESTION DES ABONNÉS	2
2.1 NOMBRE D'ABONNES	2
2.2 REGLEMENT D'EAU POTABLE	2
CHAPITRE II : CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
3. EAU BRUTES	3
3.1 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU	3
4. EAUX TRAITEES	4
4.1 BILAN DES VOLUMES MIS EN OEUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE	4
4.2 PRODUCTION	4
4.3 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE	5
4.4 AUTRES VOLUMES	5
4.5 VOLUME CONSOMME AUTORISE	6
5. LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	6
6. INTERVENTIONS 2025	6
6.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT	6
6.2 TRAVAUX NEUFS	7
6.3 ENTRETIEN	7
CHAPITRE III : INDICATEURS FINANCIERS	9
7. MODALITES DE TARIFICATION	9
8. FACTURE D'EAU TYPE	9
9. TARIFS ANNEXES	10
10. RECETTES	10
11. EXTRAITS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025	11
12. STRUCTURE DE LA DETTE	12
CHAPITRE IV : INDICATEURS DE PERFORMANCE	13
13. QUALITE DE L'EAU	13
14. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	14
15. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU	15
15.1 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	15
15.2 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON-COMPTES	16
15.3 INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU	16
15.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE	17
15.5 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES	17
16. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	19

CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

En 2025, la commune de Taninges était compétente en matière d'eau potable (production et distribution).

Par délibération en date du 25 octobre 2018, la commune de Taninges a approuvé le principe du recours à la délégation de service public pour la production et la distribution d'eau potable.

Par délibération en date du 24 juillet 2019, la commune a décidé d'attribuer le contrat d'affermage sous forme de délégation de service public à la société VEOLIA EAU.

Le contrat d'affermage a été conclu pour une durée de 8 ans, à compter du 1^{er} septembre 2019. Le terme est fixé le 31 août 2027.

Depuis le 1er janvier 2026, la compétence eau potable a été transférée à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG).

2. GESTION DES ABONNÉS

2.1 NOMBRE D'ABONNES

Le service public d'eau potable dessert **2 425 abonnés** au 31/12/2025 (2 416 abonnés en 2024 **+0.4 %**) :

Evolution des abonnés Eau potable			
Commune	2023	2024	2025
Taninges	2 363	2 416	2 425

Le nombre d'unités logements est le suivant (sur Praz de Lys, le contrat de DSP prévoit qu'1/2 abonnement soit appliqué par chambre hôtelière) :

Nombre d'unités logements par commune				
Commune	2022	2023	2024	2025
Taninges	-	-	-	3 785

2.2 REGLEMENT D'EAU POTABLE

Le règlement du service communal d'eau potable a été validé par délibération de la commune de Taninges.

Il définit les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'eau potable, les relations entre l'exploitant et l'abonné du service et les obligations de la collectivité et des usagers en matière d'entretien et de contrôle des équipements concernés.

CHAPITRE II : CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

3. EAU BRUTES

3.1 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le territoire communal comptabilise 11 ressources. 10 disposent d'un arrêté préfectoral notifié, les terrains sont acquis, les travaux sont en cours. Une ressource dispose seulement de l'avis hydrogéologique (ressource lac du Roy).

Commune	Sites de la Ressource
TANINGES	Avonnex (source Avonnex - compteur 2024)
	Cruaz Leschaux (source Cruaz - jaugeage)
	Hauteville (source Cruaz Hauteville – compteur 2025)
	Source de Jutteninges (source Jutteninges – compteur 2024)
	Source de Veran (Source Véran Henrioud – compteur 2024)
	Source de Verdevant Est (source Verdevan – compteur 2024)
	Source d'Etry (source Etry – compteur 2024)
	Source du Pontet (source du Pontet – compteur 2024)
	Source Le Mont (source le Mont – compteur 2024)
	Verney Le Thoux Blavallaz (source Verney – compteur 2025)
	Source lac de Roy (source Véran Roy – compteur 2024)

Le service public d'eau potable a prélevé **271 217 m³** pour l'exercice 2025 (296 791 m³ pour l'exercice 2024 **-8.4%**).

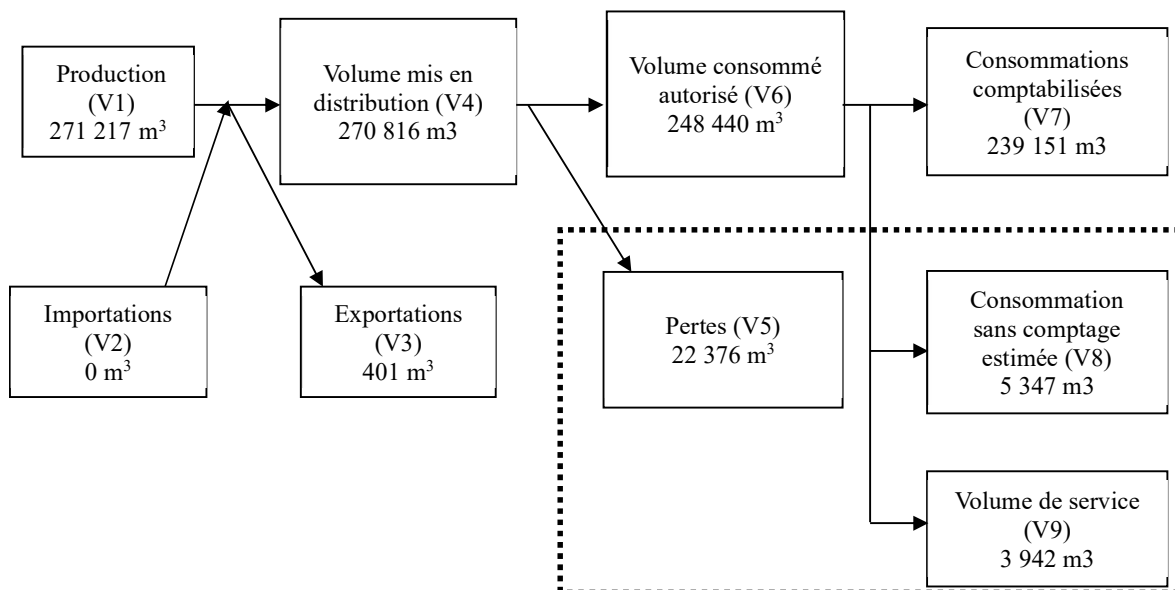
Sites de la Ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m3	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m3	Variation en % N/N-1
Avonnex	2 793	2 492	-10,8%
Cruaz Leschaux	16 729	15 639	-6.5%
Hauteville	190 845	167 055	-12.5%
Source de Jutteninges	5 825	5 527	-5.1%
Source de Veran	14 282	14 767	3.4%
Source de Verdevant Est	3 740	3 919	4.8%
Source d'Etry	1 378	1 526	10.7%
Source du Pontet	48 993	50 674	3.4%
Source Le Mont	1 040	1 217	17%
Verney Le Thoux Blavallaz	11 166	8 401	-24.8%

Source lac de Roy	Non utilisée	Non utilisée	0
Total	296 791	271 217	-8.6%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

4. EAUX TRAITEES

4.1 BILAN DES VOLUMES MIS EN OEUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE



4.2 PRODUCTION

Le territoire communal comptabilise **18 réservoirs**. Pour une capacité totale de **2 370 m³**.

Commune	Sites du Réservoir	Volume utile (m³)
Taninges	Réservoir Avonnex	160
	Réservoir Bresy	900
	Réservoir d'Etry	150
	Réservoir Fry	155
	Réservoir Hauteville	275
	Réservoir Jutteninges	50
	Réservoir Le Mont	30
	Réservoir Leschaux	40
	Réservoir Pontet (eau brute)	200
	Réservoir Rond	20
	Réservoir Thoux	120
	Réservoir Veran (eau brute)	200
	Réservoir Verdevant	20
	Réservoir Verney	50

Total	2 370
--------------	--------------

Le territoire communal comptabilise les installations de pompage / relevage suivantes :

Commune	Sites	Débit nominal (m3/h)
TANINGES	Pompage Pontet	-
	Pompage Cruz	10
	Reprise de Blavallaz	6
	SURP. CHAVONNETTE	5

Tous les réservoirs de la commune sont équipés de dispositifs de traitement, variant suivant les sites :

- Avonnex : traitement par chloration
- Bresy : traitement par ultrafiltration+javellisation
- Cruz : (captage d'Hauteville/Claricy et Leschaux) : traitement par javellisation
- Etry : traitement par chloration
- Fry : traitement par chloration
- Hauteville : traitement par chloration
- Jutteninges : traitement par javellisation
- Le Mont : traitement par javellisation
- Leschaux : traitement par javellisation
- Rond : traitement par javellisation
- Thoux: traitement par javellisation de Verney
- Verdevant : traitement par javellisation de Jutteninges depuis mai 2017
- Verney : traitement par javellisation

270 816 m³ d'eau potable ont été mis en distribution pour l'exercice 2025 (296 491 m³ pour l'exercice 2024 ce qui représente -8.65% par rapport à 2024).

Volumes mis en distribution (m3)					
	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volume vendu à d'autres services	295	470	300	401	33.7%
Total des volumes produits	282 582	260 609	296 791	271 217	-8.6%
Total des volumes mis en distribution	282 287	260 139	296 491	270 816	-8.65%

4.3 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2024 en m³	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2025 en m3	Variation en % N/N-1
Volumes comptabilisées (V7)	197 151	202 620	239 151	+18%

4.4 AUTRES VOLUMES

	Exercice 2023 m³/an	Exercice 2024 m³/an	Exercice 2025 m³/an	Variation en % N/N-1
Volume consommation sans comptage (V8)	1 203	23 583	5 347	-77.3%
Volume de service (V9)	28 063	26 170	3 942	-84.9 %

4.5 VOLUME CONSOMME AUTORISE

	Exercice 2023 m³/an	Exercice 2024 m³/an	Exercice 2025 m³/an	Variation en % N/N-1
Volume consommé autorisé (V6)	226 417	252 373	248 440	-1.6 %

Les volumes consommés autorisés V6 correspondent à la somme des :

- Volumes comptabilisés V7 (volumes vendus) : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés.
- Volumes consommés sans comptage V8 : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- Volumes de service du réseau V9 : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

5. LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable (canalisations de distribution) est de **59.268 kilomètres** au 31/12/2025 (60.629 km au 31/12/2024).

INVENTAIRES DES RÉSEAUX

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	105,1	105,4	105,5	105,7	104,4	-1,2%
Longueur d'adduction (ml)	6 740	6 399	6 384	6 384	6 384	0,0%
Longueur de distribution (ml)	98 352	99 043	99 107	99 335	97 987	-1,4%
dont canalisations	59 793	60 368	60 417	60 629	59 268	-2,2%
dont branchements	38 559	38 675	38 690	38 706	38 719	0,0%

6. INTERVENTIONS 2025

6.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

En 2025, Veolia a renouvelé les équipements suivants sur le réseau :

- 9 branchements vétustes
- 58 compteurs clients
- 1 vanne réseau

6.2 TRAVAUX NEUFS

En 2025, les travaux suivants ont été financés par la commune :

- Travaux réservoir de Verney :
 - Déplacement du traitement de Verney sur le réseau au réservoir,
 - Equipement d'une turbine pour production d'électricité afin d'alimenter la pompe doseuse,
 - Compteur et télésurveillance du réservoir,
 - Reprise de la tuyauterie.
- Travaux compteur source Hauteville
- Installation surpresseur la Chavonnette
- Reprise des branchements la Chavonnette
- Re-numérotation des poteaux incendie
- Pose d'un poteau incendie

6.3 ENTRETIEN

Les principales opérations de maintenance réalisées en 2025 par VEOLIA sont présentées dans le tableau suivant :

Principales interventions sur le réseau de distribution		
Indicateur	Type d'intervention	2025
Vannes sur réseau ou en ouvrage	Renouvellement	1
Ventouses	Contrôle et maintenance	19
Appareils de régulation	Contrôle et maintenance	10
Ballons anti-bélier	Maintenance	4
Compteurs abonnés	Renouvellement	58 sur un total de 2580 compteurs (2.3%)
Branchements		
Branchements	Créés	4
Branchements	Renouvelés	9 (<i>engagement contrat DSP : renouvellement 6 branchements par an en moyenne</i>)
Fuites		
Fuite sur compteur	Réparations fuites	8
Fuite sur équipement	Réparations fuites	0
Fuite sur branchement	Réparations fuites	8
Fuite sur canalisation	Réparations fuites	18
Maintenance équipements et ouvrages		
Réservoirs	Lavage	10

Poteaux incendie		
Poteaux incendie	Contrôle et entretien	65

Les réservoirs de Jutteninges, le Thoux, Rond, et Fry n'ont pas été désinfectés en 2025.

Fuites			
Type d'intervention	2023	2024	2025
Fuites localisées et réparées	48	28	34
Indice Linéaire de Pertes (m3/j/km)	1.53	1.99	1.02

CHAPITRE III : INDICATEURS FINANCIERS

7. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 sont ceux fixés par délibérations du 21 novembre 2024.

Les tarifs applicables aux 01/01/2026 sont ceux fixés par délibérations CCMG du 7 janvier 2026 (transfert de la compétence eau potable à la CCMG le 1^{er} janvier 2026).

Commune	Tarifs	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Taninges (part communale)	Part fixe (€ HT/an)	38.56 €	38.56 €
	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0.4577	0.4577
Taxes et redevances			
Taux de TVA		5,5 %	5,5 %
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)		0.0615 €/m ³	0.0657 €/m ³
Consommation d'eau Potable		0,43 €/m ³	0,39 €/m ³
Contre-valeur redevance performance eau potable		0,0111 €/m ³	0,0363 €/m ³

8. FACTURE D'EAU TYPE

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont de :

- 2.54 € TTC/m³ au 01/01/2025
- 2.55 € TTC/m³ au 01/01/2026

Pour les particuliers deux factures par an sont émises :

Pour Praz de Lys :

- Une facture d'acompte au mois de février de l'année n (consommation estimée de septembre n-1 à janvier n),
- Une facture de solde au mois de septembre de l'année n (consommation réelle de septembre n-1 à septembre n avec relève des compteurs déduction faite de l'acompte de février).

Pour Taninges bourg :

- Une facture d'acompte au mois d'avril de l'année n (consommation estimée de septembre n-1 à mars n),
- Une facture de solde au mois d'octobre de l'année n (consommation réelle de septembre n-1 à septembre n avec relève des compteurs déduction faite de l'acompte de mars).

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en % N/N-1
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	38.56	38.56	0 %
Part proportionnelle	54.92	54.92	0 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	93.48	93.48	0 %
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	59.8	61.22	2.37 %
Part proportionnelle	74.94	76.55	2.15 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	134.74	137.77	2.25 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7.38	7.88	6.78 %
Redevance performance eau potable (Agence de l'Eau)	1.33	4.36	227.82 %
Consommation d'eau Potable (Agence de l'Eau)	51.6	46.8	-9.3%
TVA	15.87	15.96	0.57 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	76.18	75	-2.11 %
Total TTC	304.40	306.25	0.61 %
Prix TTC au m³	2.54	2.55	0.39 %

Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de 195 885 m3/an (220 307 m3/an en 2024 -11.1%).

Les consommations comptabilisées (V7) sont de 239 151 m3 en 2025. En prenant en compte les volumes d'eau potable livrés gratuitement avec compteur (volumes écrêtés loi Warsman, gestes commerciaux...) de 10 892 m3 et les volumes des purges équipées de compteurs 32 374 m3, les volumes facturés en 2025 sont de 195 885 m3.

9. TARIFS ANNEXES

Un tarif vert applicable aux agriculteurs disposant d'un compteur spécifique pour leur exploitation (compteurs "verts" dédiés pour l'eau à usage non domestique agricole (abreuvement, arrosage) a été instauré à compter du 1^{er} janvier 2026 délibération CCMG du 7 janvier 2026 (transfert de la compétence eau potable à la CCMG le 1^{er} janvier 2026).

10. RECETTES

Recettes de la collectivité :

	Exercice 2024	Exercice 2025
<i>Recettes de facturation (versement délégué : part communale sur redevance eau potable)</i>	228 671,64 €	112 172.59 €*
<i>RODP</i>	RODP est reversée automatiquement en même temps que les surtaxes (2 230 €)	
Total des recettes	228 671.64 €	112 172.59 €

* « Le CFU présente un déficit de fonctionnement de 58 199.51 € car les recettes de fonctionnement du 2^{ème} semestre 2025 n'ont pas été comptabilisées sur l'exercice 2025 (mais sur l'exercice 2026) à hauteur de 114 932,53 € HT »

11. EXTRAITS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2025	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	192 730.14 €
Recettes	134 530.63 €
Résultat de fonctionnement reporté	2 937,42 €
Résultat de clôture de fonctionnement	-58 199,51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	202 352.76 €
Recettes	560 766.44 €
Résultats d'investissement reporté	305 470,41 €
Résultat de clôture d'investissement	358 413,68 €
EXCEDENT DE CLOTURE FINAL	305 893.18 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractères général	31 730,46 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	2 937,42 €
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuation de produits (FNGIR/FPIC)		042	Opération d'ordre	19 420,62 €
014	Atténuation de produits autres		70	Ventes produits fabr. Prestation de serv	112 172,59 €
022	Dépenses imprévues		73	Impôts et taxes	
042	Dotations aux amortissements	151 392,08 €	731	Fiscalité locale	
65	Autres charges de gestion courante	2 496,00 €	74	Dotations, Subventions et participations	
66	Charges financières	7 111,60 €	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
023	Virement à la section d'investissement		77	Produits exceptionnelles	
Total		192 730,14 €	Total		134 530,63 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
001	Déficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	305 470,41 €
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionneme	- €
040	Opérations d'ordre entre section	19 420,62 €	040	Opérations d'ordre entre section	151 392,08 €
041	Opérations patrimoniales	3 903,95 €	041	Opérations patrimoniales	3 903,95 €
10	Dotations, Fonds divers		10	Dotations, Fonds divers (FCTVA)	100 000,00 €
13	Subventions d'équipements versées		13	Subventions	
16	Remboursements d'emprunts	84 274,05 €	16	Emprunts	
20	Immobilisations incorporelles	- €	20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	46 448,52 €	21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations encours	48 305,62 €	23	Immobilisations encours	
26	Participations et créances de participations		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières				
27	Autres immobilisations financières		4582xx	Opération pour compte de Tiers	
Total		202 352,76 €	Total		560 766,44 €

Le CFU présente un déficit de fonctionnement de 58 199.51 € car les recettes de fonctionnement du 2^{ème} semestre 2025 n'ont pas été comptabilisées sur l'exercice 2025 (mais sur l'exercice 2026) à hauteur de 114 932,53 € HT.

12. STRUCTURE DE LA DETTE

Au 31 décembre 2025, la dette du budget eau potable de la commune de Taninges s'élève à 607 619,32 € (691 845,18 € au 31/12/2024).

CHAPITRE IV : INDICATEURS DE PERFORMANCE

13. QUALITE DE L'EAU

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	55	0	55	1	48	1
Paramètres physico-chimiques	18	0	18	1	18	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité Exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	100%	98.18 %	97.92 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	94.44 %	100 %

Le tableau ci-dessus contient les indicateurs représentant les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie.

Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Pour 2025, 2 analyses (ARS et contrôle délégataire) sur les 154 réalisées ont révélé une non-conformité aux limites de qualité :

- Réseau d'Avonnex : une non-conformité (14 bactéries coliformes, 9 entérocoques et 4 escherichia coli pour un seuil à 0) sur le prélèvement de l'ARS du 09/09. Il y a eu un dysfonctionnement du système de chloration le jour du prélèvement qui a été corrigé et contrôlé dès le lendemain. Veolia a réalisé à réception de la NC : un colilert et une analyse d'atpmétrie qui se sont révélés conformes. Les analyses de contrôle, programmées par l'ARS et Veolia, le 12/09 ont confirmé le retour à la conformité.

- Réseau de Leschaux : une non-conformité (2 E Coli, 2 entérocoques et 2 coliformes pour un seuil à 0) sur le prélèvement d'auto-contrôle du 29/09. A Réception de la NC, vérification du taux de chlore, et colilert conforme. L'analyse de contrôle, programmée le 03/10 par Veolia a confirmé le retour à la conformité.

La problématique du traitement des ressources reste conséquente sur l'ensemble du périmètre de la commune. La mise en service de l'usine d'ultrafiltration a permis de sécuriser et vraisemblablement résoudre les difficultés de conformité du périmètre du Praz de Lys.

Différentes adaptations ont été réalisées sur le réseau, notamment la création de purges afin d'éviter la stagnation des eaux dans le réseau ou la modification du procédé de chloration au pompage du Cruaz, amenant une nette amélioration des résultats des contrôles effectués.

Deux secteurs sont particulièrement surveillés et demeurent problématique :

- Le secteur de Leschaux : alimenté par pompage depuis Cruaz, il est traité par une javellisation au refoulement des pompes. Ce système en ligne entraîne des variations de chlore, qui peuvent conduire à des écarts de conformité. En effet, le réservoir situé maintenant en bout de réseau, ne peut plus jouer son rôle d'homogénéisation du traitement. Le réseau est étendu avec une faible consommation. En 2022, Veolia a réalisé une modification du captage de Cruaz afin de pouvoir injecter la javel dans le bac de pompage. Cela permet un temps de contact plus long (on obtient une meilleure désinfection de l'eau) et la suppression des "trains" de chlore. Malgré cela une non conformité a été constatée en 2025, il conviendra de suivre ce secteur dans les années à venir.
- Le secteur de Verney : chloration de Verney avec système de traitement sur voie publique et problématique de temps de contact pour les premiers habitants situés après la chloration. Les travaux ont été réalisés en 2025. La javellisation a été déplacée au niveau du réservoir.

Concernant le secteur de Leschaux, la longueur du réseau implique des temps de séjour importants impliquant des risques en termes de qualité de l'eau distribuée.

Compte tenu des renforcements dès le 1er janvier 2023 (directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine) des normes de qualité sur de nouveaux polluants (PFAS) et en tenant compte des analyses réalisées par l'ARS, VEOLIA a réalisé courant 2023 et début 2024 une campagne d'analyses permettant de dresser un premier état des lieux sur la présence éventuelle de PFAS dans l'eau distribuée. Ces analyses montrent une eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté.

14. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 est de **115** (106 en 2024) (*Engagement contrat DSP : 103 minimum*).

15. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

15.1 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	87.1	85.1%	91.8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	10.29	11.39	11.5
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau	67.06%	67.28%	67.3 %
Rendement (<i>engagement contrat DSP</i>)	80% Taninges bourg 84% Praz de Lys		

Les volumes comptabilisés (rapportés sur 365 jours) (V7) s'établissent en 2025 à 239 151 m³. Sont intégrés dans ces volumes les volumes comptabilisés par les compteurs de purges installés en bout d'antennes et qui permettent d'assurer la qualité de l'eau ; ces volumes sont bien comptabilisés mais ne sont pas facturés. Cette adaptation a été mise en œuvre pour ne pas pénaliser le calcul du rendement réalisé par l'agence de l'eau (rendement primaire) qui permet de calculer le montant de la nouvelle redevance performance. Si on soustrait le volume de ces purges, le volume comptabilisé est en légère hausse de 2% (206 777 m³ en 2025 pour 202 620 m³ en 2024).

15.2 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON-COMPTES

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.46 m³/j/km** (4.23 en 2024).

15.3 INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **1.03 m³/j/km** (1.99 en 2024) (*Engagement contrat*

DSP : 2.3 m³/j/km Taninges bourg / 1.8 m³/j/km Praz de Lys).

15.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025	5 dernières années
Linéaire renouvelé en km	1.215	0.235	0.040	0.083	0	1.573 km

Au cours des 5 dernières années, **1,573 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,53%** (0.52% en 2024).

RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,44	0,51	0,53	0,52	0,53
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	59 793	60 368	60 417	60 629	59 268
Longueur renouvelée totale (ml)	1 215	235	40	83	0
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0

15.5 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

TANINGES - AVONNEX	SOURCE (DRAIN < 20 M)	TANINGES	06556X0020	Procédure terminée (captage public)	14/03/1994		24/05/2006	60 %
TANINGES - HAUTEVILLE	SOURCE (DRAIN < 20 M)	TANINGES	06556X0018	Procédure terminée (captage public)	14/03/1994		24/05/2006	80 %
TANINGES - PRAZ DE LYS- LE PONTET	SOURCE (DRAIN < 20 M)	TANINGES	06556X0016	Procédure terminée (captage public)	14/03/1994		24/05/2006	80 %
TANINGES - VERNEY	SOURCE (DRAIN < 20 M)	TANINGES	06556X0028	Procédure terminée (captage public)	13/11/2001		24/05/2006	60 %
TANINGES - LE MONT	SOURCE (DRAIN < 20 M)	TANINGES	06556X0021	Procédure terminée (captage public)	13/11/2001		24/05/2006	60 %
TANINGES- JUTTENINGES	SOURCE (DRAIN < 20 M)	TANINGES	06556X0032	Procédure terminée (captage public)	13/11/2001		24/05/2006	60 %
TANINGES - PRAZ DE LYS- ROY	SOURCE (DRAIN < 20 M)	TANINGES	B5S001RKRC	Procédure en cours	15/10/2012			40 %
TANINGES - PRAZ DE LYS- HENRIOUD	SOURCE (DRAIN < 20 M)	TANINGES	B5S001RKLU	Procédure terminée (captage public)	13/11/2001		24/05/2006	60 %
TANINGES - ETRY	SOURCE (DRAIN < 20 M)	TANINGES	B5S001RKTM	Procédure terminée (captage public)	28/03/2010	13/12/2018	19/12/2018	60 %
TANINGES - CRUAZ (HAUTEVILLE AMONT)	SOURCE (DRAIN < 20 M)	TANINGES	06556X0017	Procédure terminée (captage public)	14/03/1994		24/05/2006	80 %

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **77.21 %**. 10 ressources disposent d'un arrêté préfectoral notifié, les terrains sont acquis, les travaux sont en cours. Une ressource dispose de l'avis d'hydrogéologue (ressource lac du Roy).

16. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2024	Exercice 2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 559	3 597
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2.54 (01/01/25)	2.55 (01/01/26)
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98.18%	97.92%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94.44%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	106	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85.1%	91.8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	4.23	1.46
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1.99	1.03
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.52%	0.53%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	76%	77.21%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0